

ALLÉGATIONS ENVIRONNEMENTALES

Valoriser vos bonnes pratiques environnementales en conformité réglementaire





2 demi-journées (7h - en distanciel)

- le lundi 29 janvier après-midi
- <u>le mardi 30 janvier matin</u>

Un lien vous sera envoyé pour vous connecter à distance



Direction, Services Qualité/juridique, Service Environnement, Services Marketing/commercial...

LA MÉTHODE ET LES MOYENS PÉDAGOGIQUES 🗕

- Présentation
- De nombreux exemples et sessions questions/réponses
- Support de formation remis aux participants, exercices et solutions

Moyens pour suivre l'exécution de la formation : feuille d'émargement, certificat de réalisation.

Moyens d'évaluation des connaissances : recueil des besoins, exercices et cas pratiques et/ou questionnaire d'évaluation.

Les critères d'évaluation sont directement reliés aux objectifs cités au début du programme.



Au besoin, notre référent handicap, se tient à votre disposition pour organiser votre accueil et le déroulement de la formation.

• Contact: c.jeannic@crittiaa.com | 05 46 44 84 75.

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Identifier les évolutions de la législation sur les allégations environnementales
- Sécuriser ses allégations avec méthode
- Construire son argumentaire technique pour justifier ses messages

INTERVENANT



Antoine de BROSSES Avocat au barreau de Paris



LE PROGRAMME DE LA FORMATION

Accueil des participants : présentation du formateur et des participants

Etat des lieux : l'absence de réglementation harmonisée sur la communication environnementale

- Guides / recommandations du CNC et de la Commission Européenne
- Loi AGEC et textes sur la publicité appliqués aux allégations environnementales
- Initiatives privées et normes ISO
- Premiers retours de jurisprudence

Session questions / réponses (...)?



Les évolutions réglementaires attendues

- Prise en compte du volet environnemental dans la directive 2005/29
 - o première définition de l'allégation environnementale,
 - o caractéristiques dites essentielles des produits écologiques et durables,
 - o greenwashing: une pratique commerciale interdite,
 - o le nouveau label de durabilité européen.

Session questions / réponses (...)?



30/01 09H30 12H30

29/01

17H30

Les évolutions réglementaires attendues (suite) :

- Nouvelles réglementations sur les allégations écologiques
 - o Projet de Directive Green Claims
 - o Projet de règlement sur la communication environnementale sur les produits alimentaires
 - o Avancement sur le score environnemental en France

Boîte à outils pour la formulation de vos futures allégations environnementales



LES PRÉREQUIS ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

• Bonne connexion internet et espace au calme

Inscription en ligne



Conditions d'annulation:

Pour toute inscription annulée après le 12/01/2024, la totalité des frais sera due au CRITT Agro-Alimentaire.

Le CRITT se réserve le droit de reporter ou d'annuler la formation si l'effectif n'est pas suffisant, au plus tard une semaine avant le début de la formation

L'inscription à la formation sera définitive après signature de la convention de formation personnalisée et réception du paiement.

LES TARIFS

ADHÉRENT CRITT:

500 € HT / participant (600 € TTC, TVA 20%)

NON ADHÉRENT CRITT:

700 € HT / participant (840 € TTC, TVA 20%)

Documentation comprise

Règlement par chèque à l'ordre du CRITT Agro-Alimentaire ou par virement :

RIB: 30047 | 14153 | 00022508201 | 55 | CIC Charente-Maritime Entreprises

Cette action est susceptible d'être prise en charge dans le cadre de vos fonds de formation.

Contactez directement votre OPCO.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

Contact pédagogique Lucile ROYER

l.royer@crittiaa.com 06 30 49 61 80

Contact administratif

Camille JEANNIC c.jeannic@crittiaa.com 05 46 44 84 75



Agro-Alimentaire

N° organisme de formation : 75 1702 534 17

N° Qualiopi: 2101324.1 1 rue Marie-Aline DUSSEAU ZA Technocéan - Chef de Baie 17 000 LA ROCHELLE 05 46 44 84 75 www.crittiaa.com